Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260605-482026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

48/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUINARD SERGE, Maire.

Date de la convocation : 29/05/2026 Date d'affichage : 29/05/2026

ETAIENT PRESENTS : M GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, M. VILSALMON B, Mme GOUFFIER L, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIENT ABSENTS : M BALCOU E (Procuration à M LE MOINE), Mme BAUDOUARD L (Excusée).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme GOUFFIER Laurence.

OBJET 5.3: ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE (1 000 habitants et +)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20/05/2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M HANNIGSBERG P, M RENAULT P, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

La liste A est composée par M SERGE GUINARD

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260605-482026-DE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants

a. Nombre de conseillers présents et représentés	**18**
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	**0**
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	**18**
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	**0**
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	**0**
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	**18**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- liste A : 18 voix

Liste A obtient 8 sièges : 5 titulaires et 3 suppléants

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire

LAURENCE GOUFFIER

Le Maire

SERGE GUINARD

MAIRIE DE POMMERET (Côtes-d'Armor)